



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

CDAC de la Haute-Sa

DEMANDE D'HABILITATION PRÉVUE AUX ARTICLES R. 752-44-2 ET R. 752-44-3

DU CODE DE COMMERCE

Composition du dossier :

- Formulaire de demande (modèle joint)

- Intercalaire pour la rubrique « personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation » (modèle joint)

- Pièces à joindre :

❖ **pour chaque personne physique** par laquelle ou sous la responsabilité de laquelle seront établis les certificats de conformité :

- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois, afin de vérifier que les personnes (représentants légaux, membres ou salariés) n'ont pas fait l'objet, d'une condamnation correctionnelle ou criminelle, prononcée par une juridiction française ou étrangère, pour une infraction relative à la corruption ou au trafic d'influence, à des détournements, escroqueries ou extorsions au sens du code pénal.

Informations disponibles sur le site www.service-public.fr ou sur le site internet « casier-judiciaire.justice.gouv.fr » avec possibilité de demande en ligne, du bulletin n°3 du casier judiciaire.

- un justificatif du titre ou diplôme mentionné au 3° du I de l'article R. 752-44-2 du code de commerce : confère document joint extrait du site « service-public.fr ».

Les personnes physiques par lesquelles ou sous la responsabilité desquelles est établi le certificat de conformité mentionné au II de l'article R. 752-44-1 du code du commerce doivent être titulaires d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur d'un niveau égal ou supérieur au niveau 5 au sens des dispositions du code du travail relatives au cadre national des certifications professionnelles sanctionnant une **formation juridique, économique, commerciale ou d'ingénierie** ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable.

- une copie de la pièce d'identité : en recto-verso et lisible.

❖ **pour l'organisme demandeur :**

- un extrait K-bis de moins de deux mois ou tout document assimilé ou équivalent,
- un justificatif des moyens et outils de contrôle de la conformité d'un équipement commercial mentionné à l'article L 752-1 à l'autorisation d'exploitation commerciale ou l'avis favorable délivré par une commission d'aménagement commercial en application des dispositions de l'article L752-6 (attestation sur l'honneur, signée du représentant de l'organisme candidat) :
 - expliquer la ou les méthodes de contrôle de conformité qui seront utilisées, les nommer le cas échéant (cf. telle méthode, par exemple), mentionner et référencer, s'il y a lieu, les outils, logiciels et autres programmes utilisés,
 - exposer leur pertinence au regard de la mission, à savoir comment ces outils et méthodes vont permettre de vérifier la conformité d'un équipement commercial à l'AEC délivrée.
- une attestation d'assurance professionnelle à jour

Attention : Toute modification conduit à la mise à jour, dans le mois, du dossier d'habilitation déposé en préfecture.

Envoi du dossier :

L'ensemble du dossier de demande d'habilitation doit être adressé par messagerie électronique à l'adresse :

pref-cdac70@haute-saone.gouv.fr

Si le dossier est volumineux, il peut être transmis via l'application MELANISSIMO-NG :

<https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr>